



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

## COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

### AVIS

5 juillet 2006

Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée de 5 ans à compter du 4 janvier 2001 (JO du 26 janvier 2001)

#### **BACLOFENE WINTHROP 10 mg comprimé**

**Boîte de 30 : 367 431-9**

**Laboratoires WINTHROP MEDICAMENTS (anciennement laboratoire IREX)**

baclofène

Liste I

Date de l'AMM : 1<sup>er</sup> août 2005

Motif de la demande : Renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

#### **Indications Thérapeutiques :**

- Contractures spastiques de la sclérose en plaque
- Contractures spastiques des affections médullaires (d'étiologie infectieuse, dégénérative, traumatique, néoplasique)
- Contractures spastiques d'origine cérébrale

**Posologie :** cf RCP

#### **Réévaluation du Service Médical Rendu :**

Le laboratoire n'a fourni aucune donnée susceptible de modifier le service médical rendu par rapport à celui mentionné dans le précédent avis de la Commission de la Transparence.

Les données acquises de la science sur les pathologies concernées et ses modalités de prise en charge ont été prises en compte. Elles ne sont pas susceptibles de modifier le service médical rendu par rapport à celui mentionné dans le précédent avis de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu par cette spécialité reste modéré dans les indications de l'AMM.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et posologies de l'AMM.

**Conditionnement :** Il est adapté aux conditions de prescription.

**Taux de remboursement :** 35 %

Direction de l'évaluation des actes et produits de santé